



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Lozère

Division des Ressources Humaines et des
Emplois du 1^{er} degré

Mende, le 03/10/2023

Cheffe de division :
Claudie David

Le directeur académique des services de l'Éducation
nationale de la Lozère

Affaire suivie par :
Séverine Richard
Adjointe cheffe de division - Gestion collective

à

Tél : 04 66 49 51 13
Mél : severine.richard@ac-montpellier.fr

Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s du 1^{er}
degré
s/c de Mesdames les inspectrices de l'Éducation
nationale

3 rue Chanteronne CS 80022
48009 Mende cedex

Objet : Affectation des professeurs des écoles sur poste adapté - Rentrée scolaire 2024

Réf. : - Décret N°2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels
enseignants, d'éducation et d'orientation
- Articles R. 911-12 à R. 911-30 du code de l'éducation portant sur l'adaptation du poste de travail

J'ai l'honneur de vous informer des modalités relatives aux demandes d'affectation sur poste adapté au
titre de l'année scolaire 2024/2025.

1- L'affectation sur poste adapté :

L'affectation sur un poste adapté est un dispositif ayant pour objectif d'apporter une aide aux personnels
rencontrant des difficultés de santé afin de leur permettre de poursuivre ou de reprendre une activité
professionnelle. Elle ne constitue pas une perspective définitive en elle-même et doit s'inscrire dans une
démarche d'élaboration d'un projet professionnel construit en lien avec les services académiques.

La période effectuée sur un poste adapté peut être plus ou moins longue selon les cas. Ainsi, le dispositif
distingue l'affectation sur un poste de courte durée, prononcée pour une durée d'un an renouvelable dans
la limite d'une durée maximale de 3 ans et l'affectation sur un poste de longue durée prononcée pour une
durée de 4 ans renouvelable sans limite.

Le lieu d'exercice professionnel pour l'affectation sur poste adapté est choisi en fonction du projet
professionnel.

En outre, l'agent bénéficiant de ce dispositif est intégralement affecté sur un poste adapté mais peut
bénéficier d'un allègement de service.

2- Le dépôt des candidatures :

Les personnels intéressés par une première affectation ou un renouvellement de leur affectation sur un
poste adapté pour l'année scolaire 2024/2025 doivent adresser une demande manuscrite à la division des
ressources humaines et des emplois du 1^{er} degré de la direction des services départementaux de
l'éducation nationale de la Lozère.



Cette demande doit être accompagnée :

- du formulaire ci-joint dûment renseigné sur lequel sera précisé, à titre indicatif, si la demande concerne un poste adapté de courte ou de longue durée,
- du certificat médical, modèle en annexe, sous pli cacheté,
- d'un état des services et un historique des congés (avec un point de situation retraite),
- d'une lettre de présentation du projet professionnel et d'un curriculum vitae.

Calendrier d'envoi des documents à la DRHE

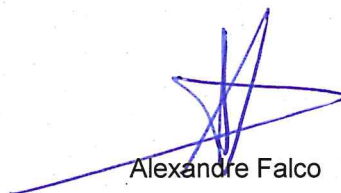
Notice de renseignements (ci-jointe) Certificat médical (ci-joint) Etat des services et historique des congés (ci-joint) Lettre de présentation du projet professionnel et curriculum vitae	avant le vendredi 10 novembre 2023
---	------------------------------------

3- L'examen des candidatures :

Les personnels ayant déposé une candidature seront alors conviés pour un entretien avec Madame Muriel Tamagna, assistante sociale des personnels, et le médecin conseiller technique auprès de Madame la rectrice.

En outre, un examen attentif des demandes sera effectué dans le cadre de groupes de travail aux niveaux départemental et académique afin de déterminer la suite à donner à celles-ci.

Mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire.


Alexandre Falco